



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/97 autorisant
le Syndicat mixte du Bassin Aval du Petit Morin
à réaliser un programme pluriannuel d'entretien
sur le territoire du syndicat en Seine-et-Marne et le déclarant
d'intérêt général**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 10 décembre au 31 décembre 2021 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation du programme pluriannuel d'entretien sur le territoire du syndicat en Seine-et-Marne projetée par le Syndicat mixte du Bassin Aval du Petit Morin a été soumis à la consultation du public du 10 décembre au 31 décembre 2021 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne :

- <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

- ddt-sepr@seine-et-marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne - Service Environnement et Prévention des Risques.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le 11 janvier 2022

Pour le directeur départemental des territoires
L'adjoint au directeur



Laurent BEDU